



# Bureau du Conseil privé

## Rapport sur le rendement

Pour la période se terminant  
le 31 mars 1998

Canada

## **Présentation amélioré des rapports au Parlement**

### **Document pilote**

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en plusieurs parties. Commençant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. Cette partie renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder.

Le *Rapport sur les plans et les priorités* fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes qui sont principalement axés sur une planification plus stratégique et les renseignements sur les résultats escomptés.

Le *Rapport sur le rendement* met l'accent sur la responsabilisation basée sur les résultats en indiquant les réalisations en fonction des prévisions de rendement et les engagements à l'endroit des résultats qui sont exposés dans le *Rapport sur les plans et les priorités*.

©Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada — 1998

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la poste auprès des

Éditions du gouvernement du Canada – TPSGC

Ottawa, Canada K1A 0S9

N<sup>o</sup> de catalogue BT31-4/65-1998

ISBN 0-660-60731-X



## Avant-propos

Le 24 avril 1997, la Chambre des communes a adopté une motion afin de répartir, dans le cadre d'un projet pilote, le document antérieurement désigné comme la *Partie III du Budget principal des dépenses* pour chaque ministère ou organisme en deux documents, soit le *Rapport sur les plans et les priorités* et le *Rapport ministériel sur le rendement*.

Cette décision découle des engagements pris par le gouvernement d'améliorer l'information fournie au Parlement sur la gestion des dépenses. Cette démarche vise à mieux cibler les résultats, à rendre plus transparente l'information fournie et à moderniser la préparation de cette information.

Cette année, le rapport d'automne sur le rendement comprend 80 rapports ministériels sur le rendement ainsi que le rapport du gouvernement intitulé *Une gestion axée sur les résultats*.

Ce *Rapport ministériel sur le rendement*, qui couvre la période se terminant le 31 mars 1998, porte sur une responsabilisation axée sur les résultats en signalant les réalisations par rapport aux attentes en matière de rendement et aux engagements en matière de résultats énoncés dans la *Partie III du Budget principal des dépenses* ou le projet pilote de *Rapport sur les plans et priorités* pour 1997-1998. Les principaux engagements en matière de résultats pour l'ensemble des ministères et organismes sont aussi inclus dans *Une gestion axée sur les résultats*.

Il faut, dans le contexte d'une gestion axée sur les résultats, préciser les résultats de programme prévus, élaborer des indicateurs pertinents pour démontrer le rendement, perfectionner la capacité de générer de l'information et soumettre un rapport équilibré sur les réalisations. Gérer en fonction des résultats et en rendre compte nécessitent un travail soutenu dans toute l'administration fédérale.

Le gouvernement continue de perfectionner et de mettre au point tant la gestion que la communication des résultats. Le perfectionnement découle de l'expérience acquise, les utilisateurs fournissant au fur et à mesure des précisions sur leurs besoins en information. Les rapports sur le rendement et leur utilisation continueront de faire l'objet d'un suivi pour s'assurer qu'ils répondent aux besoins actuels et en évolution du Parlement.

Ce rapport peut être consulté par voie électronique sur le site Internet du Secrétariat du Conseil du Trésor à l'adresse suivante : <http://www.tbs-sct.gc.ca/tb/fkey.html>

Les observations ou les questions peuvent être adressées au gestionnaire du site Internet du SCT ou à l'organisme suivant :

Secteur de la planification, du rendement et des rapports  
Secrétariat du Conseil du Trésor  
L'Esplanade Laurier  
Ottawa (Ontario) Canada  
K1A 0R5  
Téléphone : (613) 957-7042  
Télécopieur : (613) 957-7044

# **Bureau du Conseil privé**

## **Rapport sur le rendement**

**Pour la  
période se terminant le  
31 mars 1998**

---

Le très honorable Jean Chrétien  
Premier ministre du Canada



**Tableau des principaux engagements en matière de résultats**  
**Bureau du Conseil privé**

pour fournir aux Canadiens :	sera démontré par :	réalisation signalée dans :
<p>Un bon gouvernement en conseillant et en assistant, au mieux et en toute impartialité, le Premier ministre et le Cabinet</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- conseiller et assister le Premier ministre et les ministres de son portefeuille, c'est-à-dire le Vice-premier ministre, le président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales, le leader du gouvernement à la Chambre des communes et le leader du gouvernement au Sénat;</li> <li>- assurer l'efficacité du processus décisionnel du Cabinet conformément aux principes du gouvernement responsable et aux directives du Premier ministre;</li> <li>- coordonner les politiques au niveau interministériel afin de s'assurer de leur conformité avec les priorités gouvernementales;</li> <li>- assurer le leadership et coordonner au niveau interministériel les initiatives de réforme de la fonction publique afin d'appuyer les priorités gouvernementales;</li> <li>- fournir un système capable de traiter avec efficacité le volume de correspondance reçu des Canadiens par le Premier ministre.</li> </ul>	<p>Rapport de rendement, Partie III, p. 11-22</p> <p>Rapport de rendement, Partie III, p. 11-22</p> <p>Rapport de rendement, Partie III, p. 11-22</p> <p>Rapport de rendement, Partie III, p. 15, 16, 19 et 20</p> <p>Rapport de rendement, Partie III, p. 27 et 28</p>

*Le gouvernement du Canada est résolu à bâtir un Canada solide et uni, et à aider les Canadiens à entrer de plain-pied dans le XXI<sup>e</sup> siècle. Maintenant que nous avons remis de l'ordre dans les finances publiques, nous sommes à nouveau capables de donner suite aux priorités des Canadiens tout en vivant selon nos moyens. Nous sommes en mesure d'investir de façon stratégique dans nos enfants, nos jeunes, notre système de santé, nos collectivités, ainsi que dans nos connaissances et notre créativité.*

*Le Bureau du Conseil privé est le principal conseil professionnel du gouvernement. Pour remplir cette fonction et répondre efficacement aux besoins des Canadiens, il doit se fonder sur une solide analyse des derniers développements économiques, sociaux, intergouvernementaux et internationaux, consulter les différents ministères et d'autres partenaires, et collaborer avec eux.*

*Je suis heureux de présenter le Rapport sur le rendement 1997-1998 du Bureau du Conseil privé, qui en décrit les objectifs et les réalisations durant la période examinée.*

## II APERÇU DU MINISTÈRE

### A. Mandat, vision et mission

---

Le Programme du Conseil privé s'étend au Cabinet du Premier ministre, aux cabinets de divers ministres ainsi qu'aux commissions d'enquête et aux groupes de travail qui lui sont assujettis. En ce qui concerne le Bureau du Conseil privé lui-même, le greffier du Conseil exécutif de la province du Canada a été assermenté à titre de greffier du Conseil privé par le Gouverneur général à la première réunion du gouverneur en conseil, le 1<sup>er</sup> juillet 1867. En 1940, le Greffier se voyait conférer de nouvelles fonctions et devenait en même temps secrétaire du Cabinet.

En 1992, la *Loi sur l'emploi dans la fonction publique* donne une assise législative au rôle joué par le greffier du Conseil privé en tant que chef de la fonction publique. Le 25 juin 1993, le Bureau du Conseil privé se voit confier la responsabilité des relations fédérales-provinciales, ce qui entraîne la réintégration du Bureau des relations fédérales-provinciales et la création de la Direction des affaires intergouvernementales.

Le Bureau du Conseil privé a pour objectif d'assurer le fonctionnement efficace du processus décisionnel du Cabinet et d'assurer la coordination interministérielle des politiques sur les principaux dossiers.

#### *Notre mission*

*Servir le Canada et les Canadiens en conseillant et assistant, au mieux et en toute impartialité, le Premier ministre et le Cabinet.*

#### *Nos valeurs*

*Nous sommes conscients de la nécessité de fournir au Premier ministre nos conseils et nos services en temps opportun. Nous nous consacrons à notre travail et veillons à la bonne marche du gouvernement. Nous sommes convaincus que l'intégrité, le jugement et la discrétion sont essentiels à l'accomplissement de notre mission. Nous sommes convaincus que le personnel fait la force du Bureau du Conseil privé.*



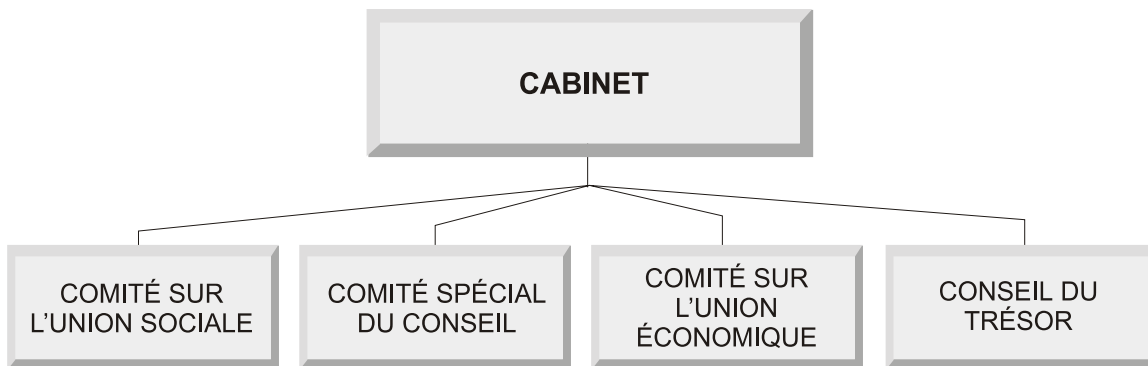
## **B. Cadre de fonctionnement**

---

En collaboration avec les différents ministères, le Bureau du Conseil privé fournit des renseignements, des conseils et des services au Premier ministre, en sa qualité de chef du gouvernement, ainsi qu'aux ministres visés par le Programme du Conseil privé : le Vice-premier ministre, le président du Conseil privé et ministre des Affaires intergouvernementales, le leader du gouvernement à la Chambre des communes et le leader du gouvernement au Sénat. Au besoin, il fournit des renseignements et des conseils au ministre désigné comme Interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits.

Secrétariat du Cabinet, le Bureau du Conseil privé fournit des renseignements et des conseils au Premier ministre, au Cabinet, aux comités d'orientation du Cabinet (voir le tableau 1) et au Comité spécial du conseil sur la mise en œuvre des grandes priorités du gouvernement. Il convient de noter que le Comité du Conseil du Trésor est secondé par un ministère gouvernemental distinct, le Secrétariat du Conseil du Trésor.

**Tableau 1 : Comités du Cabinet**



Le Bureau du Conseil privé est aussi chargé de fournir aide et conseils pour les questions de politiques et de communication inhérentes aux relations fédérales-provinciales, aux affaires autochtones et à l'évolution de la fédération. Il seconde à cet égard le Premier ministre, le ministre des Affaires intergouvernementales, l'Interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits, ainsi que, d'une façon plus générale, le Cabinet.

À titre de premier dirigeant de la fonction publique, le greffier du Bureau du Conseil privé doit entre autres veiller à ce que la fonction publique, en tant qu'institution, ait la capacité de servir les Canadiens et leurs élus au cours des prochaines années. Pendant que les rôles de l'État sont redéfinis, le Bureau du Conseil privé établit les priorités de changement dans la fonction publique afin qu'elle s'adapte efficacement.

Le Bureau du Conseil privé n'exécute pas de « programmes » au sens où le font les autres ministères fédéraux. C'est un organisme central qui a pour mandat de briefer et de coordonner. Il évolue dans un milieu très dynamique et tient compte des priorités du gouvernement, elles-mêmes établies en fonction de divers facteurs économiques, sociaux, intergouvernementaux et internationaux.

À l'approche du troisième millénaire, les Canadiens doivent composer avec des changements en technologie et en information aussi profonds que ceux provoqués par la révolution industrielle — des changements qui posent d'énormes défis, mais qui offrent aussi des possibilités de croissance et de prospérité. Le gouvernement et d'autres institutions publiques ont un important rôle à jouer, afin de donner aux Canadiens ce qu'il leur faut pour entrer de plain-pied dans le XXI<sup>e</sup> siècle.

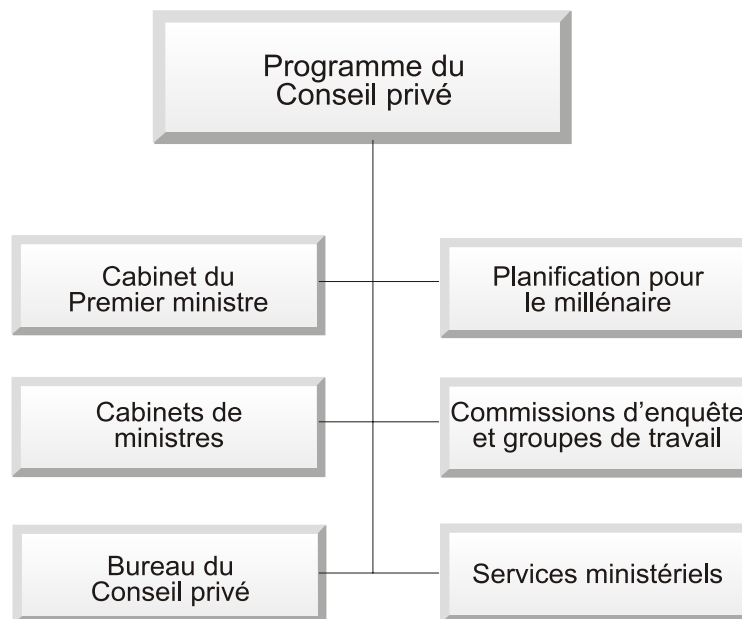
Cela se traduit par de nouvelles exigences pour le Conseil privé, ses gestionnaires et ses employés. Comme le Programme doit réagir rapidement aux besoins du gouvernement, les questions de temps et d'efficacité deviennent particulièrement importantes.

## C. Organisation du Ministère

---

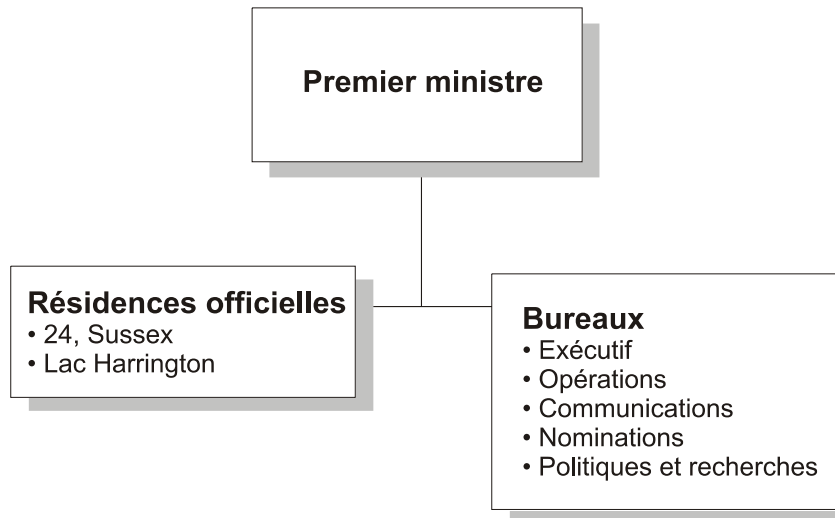
Comme l'indique le tableau 2, le Bureau du Conseil privé comptait en 1997-1998 six secteurs d'activité. Le Programme du Conseil privé est exécuté principalement à Ottawa, les commissions d'enquête et les groupes de travail pouvant être installés au besoin n'importe où au Canada.

**Tableau 2 : Structure du Programme**



Le secteur d'activité **Cabinet du Premier ministre** fournit aide, conseils et information au Premier ministre. Celui-ci est appuyé par le Bureau du Conseil privé, sous la direction du greffier du Conseil privé et secrétaire du Cabinet, et par le Cabinet du Premier ministre, sous la direction du directeur de cabinet.

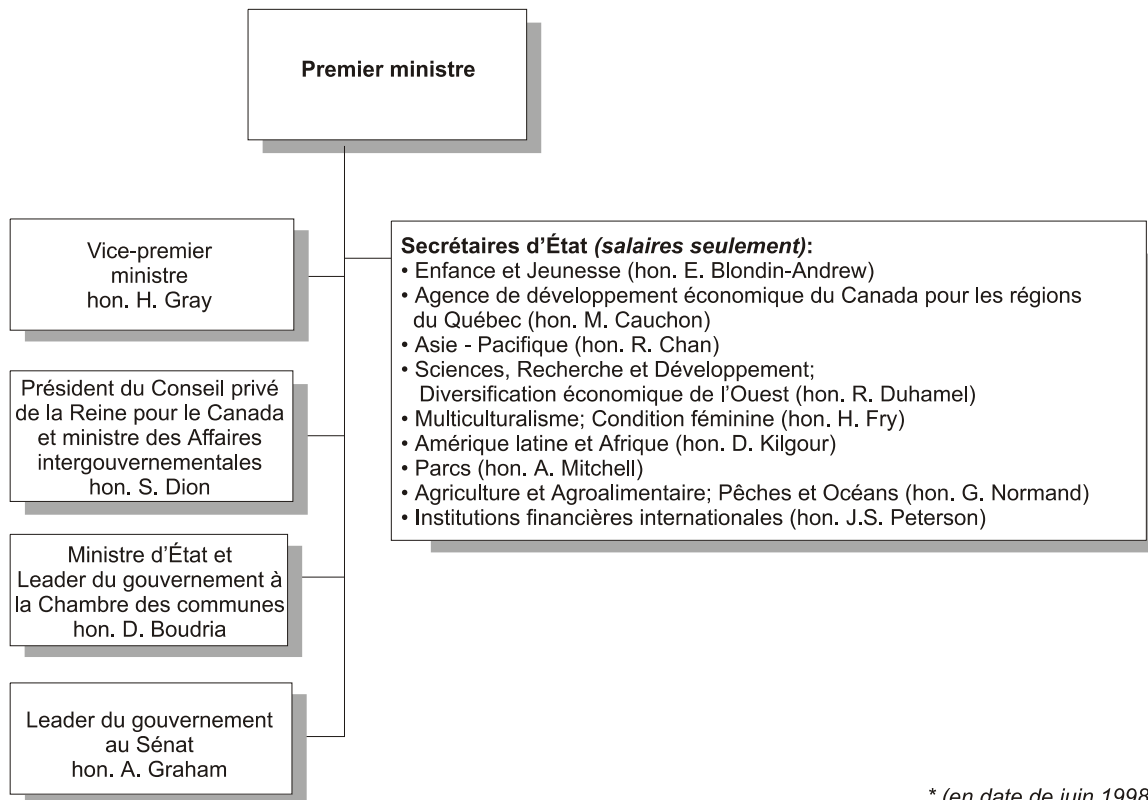
**Tableau 3 : Organigramme du secteur d'activité – Cabinet du Premier ministre**



Le secteur d'activité **cabinets de ministres** comprend : le Cabinet du Vice-premier ministre, qui remplit les fonctions déléguées expressément par le Premier ministre, notamment celle de le remplacer en son absence; le Cabinet du président du Conseil privé et ministre des Affaires intergouvernementales, qui est chargé de superviser la gestion des relations fédérales-provinciales; le Cabinet du leader du gouvernement au Sénat, qui est responsable de la gestion du programme législatif du gouvernement au Sénat; le Cabinet du ministre d'État et du leader du gouvernement à la Chambre des communes, qui est chargé du programme législatif du gouvernement en Chambre. Un adjoint administratif assigné à chaque ministre est chargé de la gestion de ces cabinets.

En outre, ce secteur d'activité comprend les ressources pour le paiement des salaires et des allocations pour usage d'un véhicule pour les secrétaires d'État aidant les ministres du Cabinet à remplir leurs responsabilités.

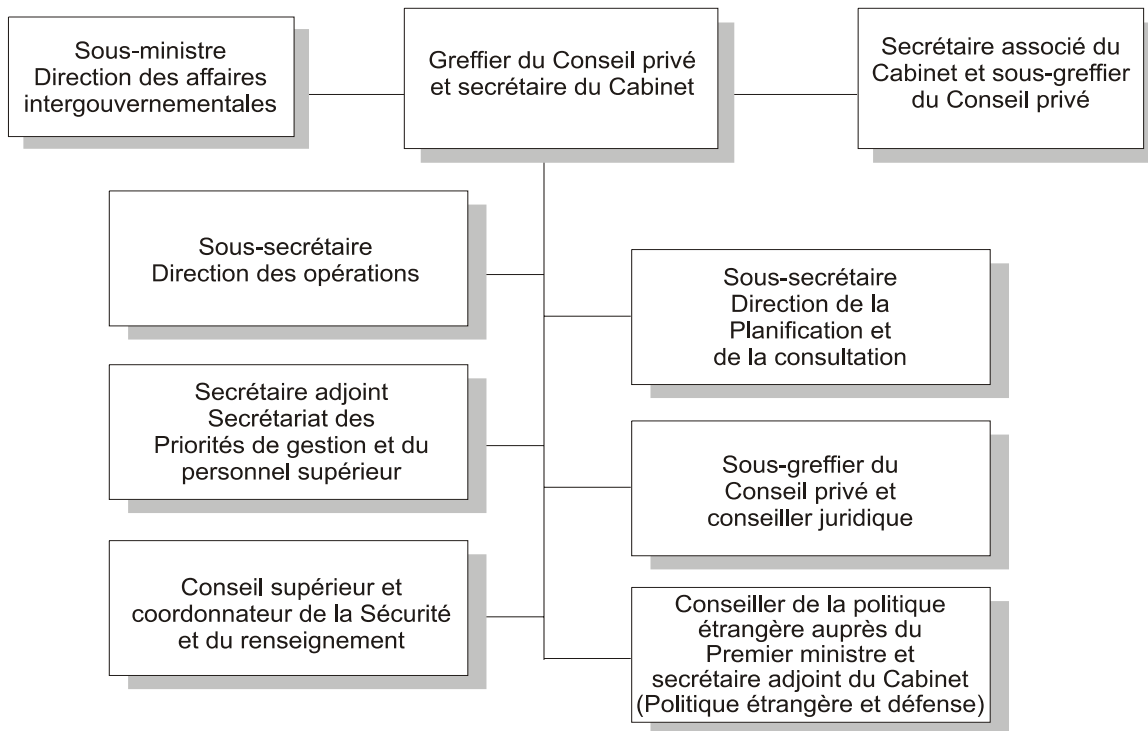
**Tableau 4 : Organigramme du secteur d'activité – Cabinets de ministres \***



\* (en date de juin 1998)

Le secteur d'activité **Bureau du Conseil privé** compte plusieurs directions générales : Opérations, Planification et consultation, Priorités de gestion et personnel supérieur, Sous-greffier du Conseil privé et Conseiller juridique (Appareil gouvernemental, Législation et planification parlementaire/Conseiller), Coordonnateur de la sécurité et du renseignement (Secrétariat de la sécurité et du renseignement et Secrétariat de l'évaluation du renseignement), Politique étrangère et défense, et Affaires intergouvernementales. Le greffier du Conseil privé et secrétaire du Cabinet rend compte de la gestion de ce secteur d'activité au Premier ministre.

**Tableau 5 : Organigramme du secteur d'activité – Bureau du Conseil privé**

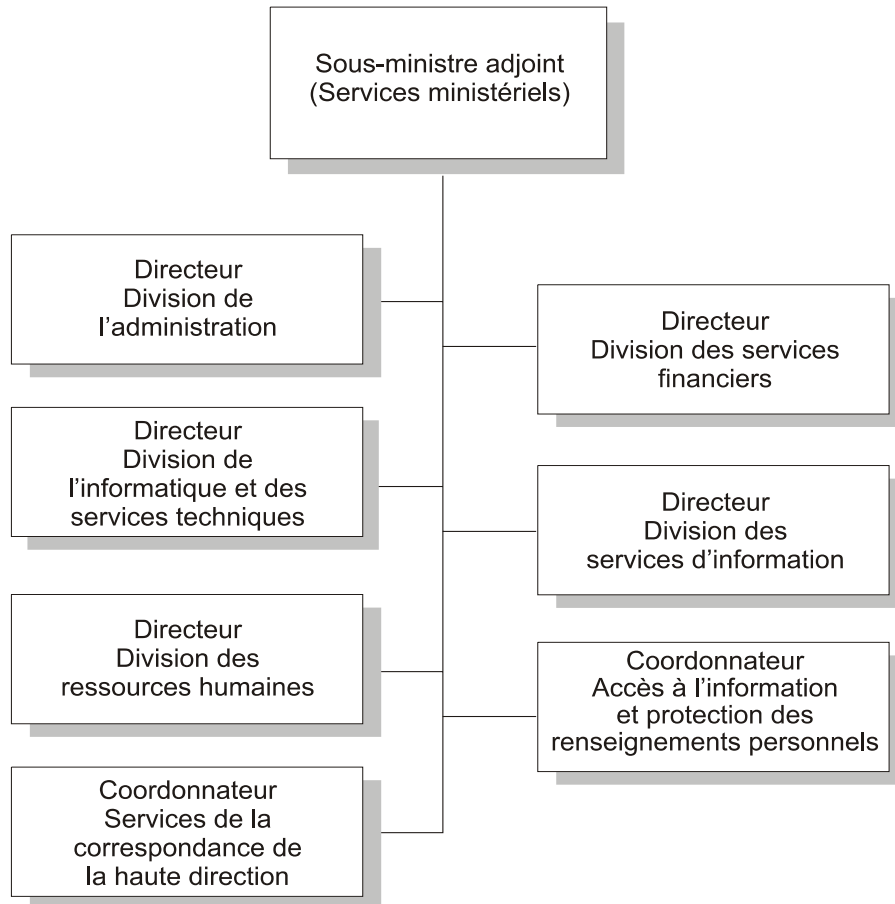


Le secteur d'activité **Planification pour le millénaire**, lequel n'a existé qu'en 1997-1998, comprenait un groupe de travail qui a été créé au Bureau du Conseil privé pour aider le Vice-premier ministre à planifier et à coordonner les partenariats et les activités qui marqueront le changement de millénaire. Le directeur exécutif, qui rend compte au sous-greffier du Conseil privé et conseiller juridique, est chargé de la gestion de ce secteur d'activité. Le 12 mars 1998, le groupe de travail est devenu un organisme indépendant relevant non plus du Bureau du Conseil privé, mais du Vice-premier ministre.

En 1997-1998, le secteur d'activité **commissions d'enquête et groupes de travail** comprenait la Commission d'enquête sur l'approvisionnement en sang au Canada; la Commission d'enquête sur le déploiement des Forces canadiennes en Somalie; la Commission d'étude des indemnités des parlementaires; et la Commission sur les revendications particulières des Indiens. Chaque commission est dirigée par un ou plusieurs commissaires.

Dirigé par un sous-ministre adjoint, le secteur d'activité **Services ministériels** comprend la Division de l'administration, la Division des services financiers, la Division de l'informatique et des services techniques, la Division des ressources humaines ainsi que l'Accès à l'information et protection des renseignements personnels et les Services de la correspondance de la haute direction.

**Tableau 6 : Organigramme du secteur d'activité – Services ministériels**



### III RENDEMENT FINANCIER

#### A. Attentes en matière de rendement

---

L'information financière précède celle sur le rendement du Ministère dans son ensemble ainsi que de chaque secteur d'activité. Les trois chiffres dans chacune des cases se définissent comme suit :

- Dépenses prévues : représentent le Budget principal des dépenses pour 1997-1998;
- Autorisations totales : représentent le Budget principal des dépenses, le Budget supplémentaire des dépenses et les autres rajustements de fin d'exercice, et concordent avec les chiffres inscrits dans les comptes publics pour 1997-1998;
- Dépenses réelles : représentent le montant des ressources réellement dépensées en 1997-1998.

#### Programme du Conseil Privé

Dépenses prévues	64 006 210 \$
<i>Autorisations totales</i>	80 516 971 \$
<b>Dépenses réelles en 1997-98</b>	<b>79 806 523 \$</b>

L'approbation du budget supplémentaire des dépenses pour 1997-1998 explique l'écart entre les dépenses prévues et les *autorisations totales*.

Les **dépenses réelles en 1997-1998** sont inférieures aux *autorisations totales* en raison des coûts de fonctionnement et des contributions qui ont été moins élevés que les dépenses prévues.

Le rapport sur la planification et les priorités de 1997-1998 décrit les attentes générales suivantes en ce qui concerne le Bureau du Conseil privé :

- aider le gouvernement à établir les priorités;
- aider le Premier ministre ainsi que le Cabinet et ses comités à prendre des décisions sur la mise en oeuvre des engagements de l'État et à régler les questions de l'heure;

- assurer la vitalité et l'efficacité de la fonction publique en tant qu'institution, afin qu'elle puisse conseiller et appuyer l'État et fournir des services aux Canadiens;
- fournir des conseils sur les politiques et les programmes à mettre en place lors d'un nouveau mandat du gouvernement.

De même, le Bureau du Conseil privé a pour rôle crucial d'aider à donner suite aux engagements précis du gouvernement pris dans le discours du Trône du 23 septembre 1997. Il doit aussi gérer l'interdépendance et aider les fonctionnaires et les ministres à mieux comprendre leur responsabilité collective de servir l'intérêt public. À cet égard, le Bureau du Conseil privé, durant la période d'examen, a appuyé les principaux engagements suivants pris dans le discours du Trône :

- Pour un Canada plus fort;
- Investir dans nos enfants;
- Investir dans le domaine de la santé et des soins de qualité;
- Vivre en sécurité dans nos collectivités;
- Offrir des possibilités aux jeunes Canadiens;
- Investir dans le savoir et la créativité;
- Accroître les possibilités offertes aux communautés autochtones;
- Regard vers l'extérieur
- Célébration du nouveau millénaire

Le Bureau du Conseil privé a également appuyé les initiatives de réforme de la fonction publique axées sur :

- une capacité accrue d'élaborer des politiques;
- des mécanismes plus modernes de prestation des services;
- une meilleure gestion des ressources humaines.

## **B. Réalisations en matière de rendement**

### **Réalisations en matière de rendement – Discours du Trône**

Durant la période visée par l'examen, le gouvernement s'est livré à une saine gestion économique et financière en équilibrant le budget pour la première fois depuis 1969-1970, en instaurant un Plan de remboursement de la dette conçu pour réduire le montant de la dette publique en termes absolus, en prolongeant jusqu'à la fin de 2001 les mesures en cours qui visent à garder l'inflation entre 1 et 3 %, et en mettant en place un premier allégement fiscal général. Conseiller du Premier ministre à cet égard, le Bureau du Conseil privé a également travaillé avec le ministère des Finances à élaborer la stratégie budgétaire.

*Pour un Canada plus fort*



En outre, le Bureau du Conseil privé, travaillant en étroite collaboration avec d'autres ministères et organismes fédéraux, a fourni aide et conseils au gouvernement concernant les rapports de coopération à établir avec les provinces et les territoires, par exemple, à l'occasion de la réunion des premiers ministres qui a eu lieu en décembre 1997. À cette occasion, le Premier ministre et ses homologues de neuf provinces et des deux territoires ont convenu de travailler ensemble à élaborer un cadre pour l'union sociale canadienne. Le Bureau du Conseil privé a créé le Groupe de travail sur l'union sociale qu'il a chargé de conseiller les ministres fédéraux responsables. À la même réunion, les premiers ministres ont convenu de travailler ensemble sur les priorités comme les enfants, les personnes handicapées, la santé, les jeunes, l'endettement des étudiants et le changement climatique.

Enfin, dans le cadre de l'engagement qu'a pris le gouvernement de renforcer l'unité canadienne, le Bureau du Conseil privé a travaillé de près avec le ministère de la Justice aux préparatifs des audiences sur le renvoi à la Cour suprême concernant la sécession du Québec, pour que le débat sur l'unité soit plus transparent.

De concert avec d'autres ministères et organismes fédéraux, le Bureau du Conseil privé a collaboré aux initiatives et aux discussions fédérales-provinciales visant à trouver des éléments de solution aux problèmes des familles à faible revenu qui ont des enfants, ainsi qu'à bâtir un régime complet et efficace de prestations pour enfants. Durant la période visée, par exemple, le gouvernement a annoncé, dans son Budget 1998, que la Prestation fiscale canadienne pour enfants sera haussée de 850 millions \$, cette augmentation devant être répartie sur deux ans. Dans le cadre de ce programme, les provinces ont réinvesti les épargnes réalisées grâce au relèvement du crédit d'impôt fédéral pour venir en aide aux travailleurs à faible revenu. À la réunion des premiers ministres en décembre 1997, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont réitéré leur engagement à instaurer le Programme national de l'enfance, pour assurer l'uniformité des approches pour maintenir le bien-être des enfants.

*Investir dans nos enfants*

En collaboration avec d'autres ministères et organismes fédéraux, le Bureau du Conseil privé a aidé le gouvernement à mettre en place des initiatives à l'appui du rôle de premier plan qu'il doit jouer pour que le régime d'assurance-maladie soit bien adapté aux besoins de l'avenir et pour relever les nouveaux défis dans le domaine.

*Investir dans le domaine de la santé et des soins de qualité*

Le Budget 1998 a créé un crédit d'impôt pour les aidants naturels. On a tenu des conférences nationales sur les soins à domicile, l'assurance-médicaments et la technologie de l'information dans le système de santé. En outre, on a travaillé sur d'autres initiatives en haussant le budget de la Stratégie de prévention du tabagisme, en augmentant de 45 millions \$ sur cinq ans le financement destiné à la recherche sur le cancer du sein et en prolongeant la Stratégie nationale de lutte contre le sida.

De plus, durant la période visée, on est allé de l'avant avec les premiers projets sous le régime du Fonds de transition pour les sciences de la santé du gouvernement, qui a pour objet d'aider les provinces à innover dans le domaine de la prestation des soins de santé. On partagera les résultats de ces projets avec les provinces et les territoires pour les aider durant la période de transition.

En étroite collaboration avec d'autres ministères et organismes, le Bureau du Conseil privé a contribué à la mise en oeuvre d'initiatives visant à accroître la sécurité publique, par exemple, la phase II de la Stratégie nationale sur la sécurité communautaire et la prévention du crime, le renouvellement de la Stratégie de la justice pour les jeunes, et le projet de loi modifiant la *Loi canadienne sur les droits de la personne*, le *Code criminel* et la *Loi sur la preuve au Canada*.

*Vivre en sécurité dans nos collectivités*

De concert avec plusieurs ministères et organismes, le Bureau du Conseil privé a fourni aide et conseils au gouvernement dans la mise en oeuvre d'initiatives visant à offrir des possibilités aux jeunes Canadiens. Le Budget 1998 a instauré la Stratégie canadienne pour l'égalité des chances, dont les principaux éléments sont la création d'un Fonds des bourses d'études canadiennes du millénaire, l'augmentation de l'aide accordée à la recherche de pointe et aux étudiants diplômés par le biais d'une hausse des fonds accordés aux conseils subventionnaires, la modification du Programme canadien de prêts aux étudiants et un allègement fiscal au titre des intérêts sur les prêts aux étudiants. Il prévoyait également des bourses d'études canadiennes pour les étudiants ayant des personnes à charge, une Subvention canadienne pour l'épargne-études, un congé de cotisations d'assurance-emploi pour les jeunes Canadiens embauchés en 1999 et en 2000, et une augmentation du budget du Rescol et du Programme d'accès communautaire.

*Offrir des possibilités aux jeunes Canadiens*

Comme nous l'avons mentionné plus haut, le Bureau du Conseil privé a fourni aide et conseils au gouvernement dans le contexte de la réunion des Premiers ministres qui a eu lieu en décembre 1997. À cette réunion, les Premiers ministres se sont engagés à établir un plan d'action pour l'emploi des jeunes et demandé à leurs ministres responsables du marché du travail de mettre en marche un programme pour faciliter l'accès à l'éducation et aux compétences, augmenter les possibilités d'emploi pour les jeunes qui passent de l'école au marché du travail et pour ceux qui sont à risque, aider à l'adaptation au nouveau marché du travail, et éliminer les barrières sociales et culturelles à la participation au marché du travail.

Le Bureau du Conseil privé a travaillé avec d'autres ministères et organismes gouvernementaux à mettre en oeuvre des initiatives pour faciliter l'avènement d'une économie fondée sur l'information et le savoir, notamment la Stratégie canadienne pour l'égalité des chances et l'encadrement du commerce électronique. Il convient aussi de souligner la décision, annoncée dans le Budget 1998, de majorer de 405 millions \$ le budget des conseils subventionnaires, ainsi qu'une de 34 millions \$ du financement destiné au Programme d'aide à la recherche industrielle.

*Investir dans le savoir et la créativité*

En étroite collaboration avec un éventail de ministères et d'organismes fédéraux, le Bureau du Conseil privé a aidé à la préparation du document *Rassembler*

*nos forces : Le plan d'action du Canada pour les questions autochtones*, qui a été rendu public le 7 janvier 1998 en réponse au rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones. Ce document, qui comprend une déclaration de réconciliation historique, est axé sur le développement économique et social, sur l'autonomie gouvernementale à bâtir et sur l'amélioration des rapports avec les Autochtones. On y a également annoncé une stratégie de guérison à l'intention des Autochtones et des collectivités qui ont été victimes d'agressions physiques et sexuelles dans les pensionnats; l'exécution en sera confiée à un Institut de la guérison autochtone.

*Accroître les possibilités offertes aux communautés autochtones*

Durant la période visée, le Bureau du Conseil privé a travaillé avec les ministères à mettre en place le programme Bon départ dans les réserves, à élargir le programme de langues autochtones et à créer un Institut de la santé autochtone. En outre, des ententes finales portant règlement de certaines revendications territoriales et reconnaissance de l'autonomie gouvernementale ont été conclues avec deux Premières nations du Yukon. Les négociations se sont poursuivies dans six provinces et territoires relativement à 70 dossiers.

Durant la période examinée, le Bureau du Conseil privé, en étroite collaboration avec les autres ministères et organismes, a soutenu les efforts du gouvernement visant à améliorer la performance du commerce international du Canada. Il a aussi assuré un appui aux visites bilatérales effectuées par le Premier ministre à l'étranger, aux visites de dignitaires étrangers au Canada et à la participation à d'importants sommets internationaux. Durant la période examinée, le Canada a tenu la Conférence sur l'interdiction des mines antipersonnel en décembre 1997 et, toujours en décembre, a assisté à la conclusion d'un accord international sur les émissions de gaz à effet de serre à Kyoto, au Japon.

*Regard vers l'extérieur*

Le Bureau du Conseil privé a appuyé les travaux gouvernementaux visant à former un partenariat entre les gouvernements, les collectivités et les citoyens en vue de célébrer le nouveau millénaire. On a lancé l'*Initiative pour le millénaire* du Canada le 12 mars 1998, à la suite d'un sondage d'opinion publique et de consultations dans tout le pays, de même que la création du Bureau du Canada pour le millénaire et un financement de 160 millions \$.

*Célébration du nouveau millénaire*

### **Réalisations en matière de rendement – Initiatives de réforme de la fonction publique**

Dans son *Rapport d'étape* d'avril 1997, le Comité de la recherche sur les politiques (CRP), composé de sous-ministres adjoints représentant plus de 30 ministères et organismes, a présenté des plans de travail biennaux pour combler les lacunes en matière de recherche dans les domaines de la croissance, du développement humain et de la cohésion sociale, et un état des projets de recherche gouvernementaux. Le document a aussi servi de fondement à un autre projet de recherche, portant celui-là sur l'économie et la société axées sur le savoir. Ces projets de recherche ont largement contribué à cerner les points névralgiques pris en compte dans le plan d'action dressé en prévision du discours du Trône de 1997.

*Amélioration de la capacité d'élaborer des politiques*

En novembre 1997, le CRP a été l'hôte de deux grandes conférences qui s'adressaient, pour l'une, aux chercheurs non gouvernementaux, et pour l'autre, aux responsables gouvernementaux. Ces activités ont servi à promouvoir une collaboration plus grande entre les ministères ainsi qu'avec les chercheurs de l'extérieur, ce qui a renforcé la capacité d'élaboration des politiques du gouvernement en comblant les lacunes en matière de recherche et en permettant de voir les problèmes sous différents angles.

Pour de plus amples informations concernant les initiatives du CRP, veuillez vous référer au site Web dont l'adresse est la suivante: <http://policyresearch.gc.ca>

Le Bureau du Conseil privé a fourni des conseils pour permettre d'aller de l'avant avec les initiatives pangouvernementales visant à améliorer la prestation des services aux citoyens. Par exemple, il a fourni aide et conseils concernant la création de l'Agence canadienne des parcs et de l'Agence des douanes et du revenu du Canada. On peut trouver partout au gouvernement des exemples illustrant les progrès accomplis au chapitre, notamment, de la coordination des services entre les ministères et organismes et entre les gouvernements, des alliances stratégiques et des partenariats, et de l'utilisation accrue de la technologie de l'information.

*Modernisation des mécanismes de prestation des services*

Le Bureau du Conseil privé a travaillé de près avec les autres organismes centraux à soutenir le renouvellement des ressources humaines à l'échelle de la fonction publique. Par exemple, le Groupe de travail *La Relève* a été créé pour faciliter le travail du groupe des sous-ministres concernant le renouvellement de la fonction publique. Durant la dernière année, il a appuyé les efforts déployés dans plusieurs domaines :

*Amélioration de la gestion des ressources humaines*

- il a amélioré la capacité de planification et d'analyse démographiques à la fonction publique;
- il a encouragé un important processus de consultation nationale auprès des fonctionnaires subalternes par le biais du Groupe de travail sur le milieu de travail de demain;
- il a contribué, de concert avec la Commission de la fonction publique et le Secrétariat du Conseil du Trésor, à mettre en place un nouveau régime de gestion collective pour les sous-ministres adjoints;
- il a aidé à instaurer un Programme de perfectionnement accéléré des cadres supérieurs (PPACS) et un Processus de préqualification des sous-ministres adjoints;
- il a travaillé avec le Secrétariat du Conseil du Trésor à élaborer la nouvelle Norme générale de classification;
- il a contribué, de concert avec le Secrétariat du Conseil et les ministères, à moderniser les programmes de récompense et de reconnaissance de la fonction publique;
- il a appuyé le Groupe consultatif sur le maintien en poste et la rémunération du personnel de direction relativement aux nominations par décret.

## C. Réalisations en matière de rendement par secteur d'activité

### Cabinet du Premier ministre (Secteur d'activité)

Dépenses prévues	5 527 000 \$
<i>Autorisations totales</i>	6 028 702 \$
<b>Dépenses réelles en 1997-1998</b>	<b>6 047 347 \$</b>

En 1997-1998, le Cabinet du Premier ministre a obtenu des autorisations additionnelles à même le Budget supplémentaire des dépenses afin de financer sa réorganisation interne et de réduire les pressions dues à la charge de travail.

Le léger déficit entre les **Dépenses réelles en 1997-1998** et les *Autorisations réelles* a été compensé par les fonds non utilisés dans d'autres secteurs du Programme.

En 1997-1998, le Cabinet du Premier ministre a continué de fournir des conseils, de l'information et des services spéciaux au Premier ministre en tant que chef du gouvernement et président du Cabinet, y compris la liaison avec les ministres, la gestion des dossiers, les communications, la planification et les opérations gouvernementales liées à la représentation du Canada au sein de la communauté internationale, et le soutien à l'égard de certaines responsabilités politiques, dont les relations avec le caucus.

Les dépenses de ce secteur d'activité comprennent également certains coûts relatifs aux résidences officielles du Premier ministre. Toutefois, c'est à la Commission de la capitale nationale qu'il appartient de meubler, d'entretenir et de chauffer ces résidences.

### Cabinets de ministres (Secteur d'activité)

Dépenses prévues	4 330 000 \$
<i>Autorisations totales</i>	5 446 807 \$
<b>Dépenses réelles en 1997-1998</b>	<b>5 444 871 \$</b>

En 1997-1998, un financement additionnel a été prélevé sur le Budget supplémentaire des dépenses pour appuyer les divers cabinets de ministres au sein du Bureau du Conseil privé à la suite des changements apportés à la structure du Cabinet le 11 juin 1997.

Les cabinets de ministres administrent les bureaux offrant des services de soutien, de l'information et des conseils au Vice-premier ministre, au président du Conseil privé, au ministre des Affaires intergouvernementales, au leader du gouvernement à la Chambre des communes et au leader du gouvernement au Sénat.

Les ressources allouées à ce secteur d'activité ont été établies conformément aux budgets prescrits par les ministres du Conseil du Trésor. Elles tiennent compte des niveaux approuvés pour le personnel exonéré et le personnel du Ministère, de même que des budgets de fonctionnement. Ce secteur d'activité comprend également les ressources nécessaires au versement du traitement et des indemnités des neuf secrétaires d'État qui aident les ministres du Cabinet à s'acquitter de leurs responsabilités. Toutefois, les budgets de fonctionnement des cabinets des secrétaires d'État relèvent non pas du Programme du Conseil privé, mais de celui des ministères compétents.

#### **Bureau du Conseil privé (Secteur d'activité)**

Dépenses prévues	32 582 000 \$
<i>Autorisations totales</i>	<i>31 441 498 \$</i>
<b>Dépenses réelles en 1997-1998</b>	<b>30 838 803 \$</b>

Il y a un écart entre les *autorisations totales* et les dépenses prévues à cause d'une réaffectation de ressources dans le secteur d'activité Services ministériels pour financer les priorités ministérielles (p. ex. les préparatifs pour l'an 2000).

Les **dépenses réelles en 1997-1998** sont inférieures aux *autorisations totales* en raison des coûts de fonctionnement et des contributions qui ont été moins élevées que les dépenses prévues.

En 1997-1998, les directions relevant du secteur d'activité Bureau du Conseil privé ont pris les initiatives suivantes :

La **Direction des opérations** a fourni régulièrement, au Premier ministre, au greffier du Conseil privé, au président du Conseil privé et à d'autres ministères l'aide et les conseils dont ils pouvaient avoir besoin aux fins d'une saine gestion publique. En étroite collaboration avec les ministères responsables, elle a offert soutien et conseils au Comité spécial du conseil (CSC) et aux comités du Cabinet chargés de l'union économique et de l'union sociale pour élaborer des plans, établir des priorités et mettre en oeuvre des politiques permettant de faire progresser les stratégies du gouvernement dans ces domaines et de renforcer l'union économique et sociale. La Direction a aussi continué à seconder les ministres du CSC dans l'évaluation des politiques de réglementation et des nouvelles propositions. Le CSC est chargé de superviser la mise en oeuvre du cadre de réglementation et de voir à l'efficacité du régime.

Le Bureau du Conseil privé, en étroite collaboration avec Protection civile Canada, a aussi largement contribué à coordonner l'aide offerte par le gouvernement aux victimes, notamment, des inondations survenues au Manitoba en 1997 et de la tempête de verglas dans l'Est du Canada en 1998. La Direction a aussi continué d'assurer efficacement le contrôle des documents du Cabinet et leur transmission aux ministères.

**La Direction de la planification et de la consultation** a conseillé le Premier ministre et le greffier du Conseil privé sur un large éventail d'orientations stratégiques et de questions de planification de portée générale. Particulièrement, durant la période de renouvellement, elle a, avec le concours des ministères, offert au gouvernement des conseils stratégiques en vue du discours du Trône de septembre 1997 et sur des questions d'orientations financières, y compris le Budget 1998. De plus, la Direction a continué d'assumer un rôle majeur dans la mise en place d'assises de recherche intégrées et plus vastes sur les politiques pour renforcer les capacités de consultation du gouvernement sur les politiques à moyen terme. Elle a continué à assurer un appui aux rencontres du Cabinet et a conseillé de manière soutenue le Premier ministre, les ministres et les ministères en matière de communications et de consultations.

En 1997-1998, le **Secrétariat des priorités de gestion et du personnel supérieur** a continué de fournir aide et conseils au greffier du Conseil privé et au Premier ministre sur des questions liées à la gestion de la fonction publique et à la politique sur les ressources humaines, portant une attention particulière au renouvellement de la fonction publique. Le Secrétariat a travaillé étroitement avec le Groupe de travail *La Relève* et avec d'autres organismes centraux à l'amélioration de la gestion des ressources humaines dans la fonction publique. L'objectif principal consistait à passer de l'engagement aux actions concrètes, et ce, à tous les niveaux et dans tous les ministères, organismes centraux et groupes fonctionnels régionaux. Le Secrétariat a également coordonné un certain nombre de comités de sous-ministres sur des questions relatives à la politique de gestion. Il a aussi continué à conseiller le greffier du Conseil privé et le Premier ministre sur les nominations, les évaluations de rendement et la rémunération du personnel supérieur dans la fonction publique.

Le **sous-greffier du Conseil privé et conseiller juridique** est appuyé par deux secrétariats : le Secrétariat de l'appareil gouvernemental et le Secrétariat de la législation et de la planification parlementaire/conseiller juridique. Voici leurs principales réalisations pour 1997-1998 :



- Le *Secrétariat de l'appareil gouvernemental* a poursuivi son rôle de soutien et de conseiller auprès du greffier du Conseil privé et du Premier ministre concernant la structure, l'organisation et le fonctionnement du gouvernement. Sa principale fonction a consisté à planifier et à préparer la transition du gouvernement vers son deuxième mandat, en offrant notamment des conseils sur la nouvelle composition du Cabinet et de ses comités, les mandats et les responsabilités des ministres, les changements dans l'organisation du gouvernement et la préparation de la cérémonie d'assermentation des membres du nouveau Cabinet. Au cours de l'exercice, le Secrétariat a continué de prodiguer des conseils sur les nouvelles structures organisationnelles afin de définir les services gouvernementaux et de superviser les initiatives et les évaluations législatives axées sur les possibilités de diversification des modes de prestation des services, y compris la création de l'Agence canadienne des parcs et l'Agence canadienne des douanes et du revenu.
- Le *Secrétariat de la législation et de la planification parlementaire/conseiller juridique* a offert aide et conseils au Premier ministre, aux ministres de son portefeuille et au greffier du Conseil privé. Ses plus importantes initiatives de l'année concernent : la préparation d'un soutien juridique et d'orientation sur la législation et les règlements gouvernementaux; les causes judiciaires ayant une portée à l'échelle du gouvernement ou touchant les prérogatives du Premier ministre; les questions électorales, y compris l'appui au déclenchement de l'élection générale de 1997; l'interprétation des documents confidentiels du Cabinet et l'accès aux questions de renseignement; diverses questions liées aux commissions d'enquête. Le Secrétariat a aussi secondé les leaders du gouvernement à la Chambre des communes et au Sénat dans la planification et la coordination du programme législatif du gouvernement, dont le dépôt de 42 projets de loi et des questions de procédure liées au travail du gouvernement en Chambre et au Sénat.

**Le Coordonnateur de la sécurité et du renseignement** est secondé par deux secrétariats : le Secrétariat de la sécurité et du renseignement et le Secrétariat de l'évaluation du renseignement. Leurs principales réalisations pour 1997-1998 sont les suivantes :

- Au cours de l'exercice, le *Secrétariat de la sécurité et du renseignement* a continué d'appuyer le Premier ministre et le Cabinet en les conseillant sur des questions de renseignement et de sécurité nationale et en coordonnant les activités du secteur, notamment l'élaboration des priorités des services canadiens du renseignement pour 1998-1999, ainsi que l'apport de ces derniers à l'élaboration d'une nouvelle politique canadienne sur la cryptographie, et en continuant d'apporter des améliorations pour assurer un niveau adéquat de sécurité ministérielle.

- Le *Secrétariat de l'évaluation du renseignement* a concentré son évaluation des grandes questions internationales sur les développements qui ont eu un impact majeur sur les intérêts canadiens, tels que la crise financière asiatique, la rétrocession de Hong Kong à la Chine, l'expansion de l'OTAN, et la situation de certaines régions où le Canada a déployé ses troupes, comme la Bosnie, l'Iraq et Haïti.

Le **Secrétariat de la politique étrangère et de la défense** a appuyé les efforts du gouvernement pour hausser les exportations afin de favoriser la croissance économique et pour accroître l'influence du Canada à l'échelle mondiale. Outre l'action menée au cours de l'exercice sur le plan des questions économiques bilatérales et multilatérales, le Secrétariat a aidé le Premier ministre à se préparer à la mission d'Équipe Canada au Mexique, au Brésil, en Argentine et au Chili, en janvier 1998. Les initiatives du Premier ministre en matière de politiques commerciales, notamment celles visant à promouvoir le libre-échange ou une plus grande ouverture des marchés, ont permis de réaliser des progrès considérables à la réunion de l'APEC à Vancouver en novembre 1997, qu'il a d'ailleurs présidée et où il a aidé considérablement à définir comment faire face aux conséquences de la crise financière asiatique. Lors de cette rencontre, les participants ont également préparé le terrain en vue de la décision prise au Sommet des Amériques tenu au Chili en avril 1998, soit former un comité des ministres du commerce présidé par le ministre Marchi pour éventuellement créer une zone de libre-échange des Amériques.

Le Secrétariat de la politique étrangère et de la défense a fourni des conseils soutenus sur l'élaboration de politiques en cette matière afin de préparer le Premier ministre à ses entretiens avec des chefs d'État étrangers. Au cours de l'exercice, le Premier ministre a effectué une visite officielle aux États-Unis, en Russie et en Angleterre, et a lui-même accueilli un certain nombre de chefs d'État. Il a aussi participé au Sommet du G-7, à Denver, au Sommet de l'OTAN, à Madrid (où il a été décidé d'élargir les rangs de l'organisme), au Sommet du Commonwealth, à Édimbourg, et au Sommet de la Francophonie, à Hanoi. Il a également assisté à la Conférence sur les mines antipersonnel, à Ottawa, à laquelle 122 pays ont participé. Par ailleurs, le Secrétariat a agi comme coordonnateur de l'aide fédérale aux victimes des débordements de la rivière Rouge en avril/mai 1997, et de la tempête de verglas de janvier 1998 en Ontario et au Québec.

Le Secrétariat de la politique étrangère et de la défense a exercé une grande influence sur l'orientation d'autres priorités du gouvernement, y compris appuyer la réforme et le financement des Nations Unies, contribuer à l'effort de la communauté internationale pour éviter que l'Iraq empêche les représentants des Nations Unies d'inspecter son arsenal militaire, participer à l'intervention de l'OTAN au Kosovo, ainsi que fournir un leadership international en matière de contrôle d'armements et appuyer le processus d'approbation d'ententes à cet égard par le Cabinet.

La **Direction des affaires intergouvernementales** du Bureau du Conseil privé a continué de seconder le Premier ministre, le ministre des Affaires intergouvernementales et le Cabinet dans leurs efforts pour préserver l'unité nationale et pour renouveler la fédération. Des questions concernant le droit que peut avoir le Québec de décider unilatéralement de faire sécession, le renvoi à la Cour suprême effectué avec le ministère de la Justice, compte parmi les dossiers les plus importants de l'année. La décision rendue par la Cour clarifie des questions essentielles concernant les modalités d'une éventuelle sécession dans le cadre de la loi. Au chapitre de la déconfessionnalisation des écoles au Québec et à Terre-Neuve, les modifications proposées par le ministre des Affaires intergouvernementales ont été acceptées par le Parlement, témoignant ainsi de la souplesse du fédéralisme canadien lorsque les changements demandés par les provinces n'exigent qu'un processus bilatéral.

La Direction des affaires intergouvernementales a aussi appuyé le Premier ministre dans son rôle de président de la réunion des premiers ministres en décembre 1997 et des rencontres bilatérales avec ces derniers. Les autres dossiers abordés ont été la création d'un forum des directeurs généraux et des directeurs des relations fédérales-provinciales, la conférence annuelle des premiers ministres et d'autres rencontres de ces derniers, de même que des questions fédérales-provinciales comme l'union sociale, l'harmonisation des politiques environnementales et le transfert de la formation professionnelle à certaines provinces.

En ce qui concerne les questions intéressant les Autochtones, la Direction a participé activement à l'élaboration du document *Rassembler nos forces*, la réponse du gouvernement au rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones. Elle a exercé une influence particulièrement grande à l'égard des Métis et des Autochtones vivant hors réserve et des questions fédérales-provinciales. La Direction a aussi participé, à titre de membre du caucus du gouvernement fédéral, aux négociations du traité avec les Nisga'a et à d'autres négociations de revendications territoriales à travers le Canada, ainsi qu'à l'évaluation du verdict de la Cour suprême dans l'affaire Delgamuukw. D'autres dossiers importants ont été abordés, notamment l'élaboration d'une stratégie sur les Autochtones vivant en milieu urbain et la création de la Fondation pour la guérison des Autochtones.

### **Planification pour le millénaire (Secteur d'activité)**

Dépenses prévues	\$	—
<i>Autorisations totales</i>		<i>\$1,342,743</i>
<b>Dépenses réelles en 1997-1998</b>		<b>\$1,218,490</b>

Ce secteur d'activité a été créé durant l'exercice financier 1997-1998. Les ressources requises par le Groupe de travail ont été prélevées sur le Budget supplémentaire des dépenses.

En septembre 1997, le discours du Trône faisait état de l'engagement pris par le gouvernement d'établir des partenariats entre les gouvernements, les collectivités et les citoyens en vue des célébrations qui marqueront le nouveau millénaire. Le Vice-premier ministre a été invité par le Premier ministre à coordonner cette initiative au nom du gouvernement. Un Comité de coordination de ministres sur le millénaire a été créé à cet effet.

Le groupe de travail sur le millénaire (GTM) créé au Bureau du Conseil privé a été chargé de concevoir l'initiative en général. Pour ce faire, il a entamé une vaste consultation pour discuter de la planification du millénaire. La consultation était divisée en trois parties. Des tables rondes dans les grandes villes canadiennes ont réuni des Canadiens de toutes les couches de la société; des rencontres ont été tenues avec des représentants des provinces et des territoires; et un sondage a été commandé à la firme Angus Reid afin de connaître les vues de la population.

En mars 1998, le Premier ministre et le Vice-premier ministre ont annoncé la création d'un programme des partenariats du millénaire et la création d'un organisme autonome, le Bureau du Canada pour le millénaire.

### Commissions d'enquête et groupes de travail (Secteur d'activité)

Dépenses prévues	\$	---
<i>Autorisations totales</i>		<i>\$11,965,873</i>
<b>Dépenses réelles en 1997-1998</b>		<b>\$10,916,658</b>

Au moment de la préparation du budget principal des dépenses, les plans de travail des diverses commissions d'enquête n'avaient pas encore terminé leurs plans de travail. Les ressources nécessaires ont donc été prélevées sur le Budget supplémentaire.

Les **dépenses réelles en 1997-1998** sont inférieures aux *autorisations totales* parce que la Commission des revendications particulières des Indiens a dépensé moins que ce qu'elle avait prévu dans son budget.

Durant l'exercice financier 1997-1998, le Programme du Conseil privé comptait quatre commissions d'enquête :

- Commission sur les revendications particulières des Indiens;
- Commission d'enquête sur l'approvisionnement en sang au Canada;
- Commission d'enquête sur le déploiement des Forces canadiennes en Somalie;
- Commission d'étude des indemnités des parlementaires.

### Commission sur les revendications particulières des Indiens

La Commission a pour mandat de faire enquête, en toute impartialité, sur les motifs qui ont amené le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien à rejeter une revendication particulière, ou sur le différend pouvant résulter de la contestation, par une Première nation, des critères de compensation utilisés dans les négociations qui entourent sa revendication.

Durant l'exercice financier 1997-1998, la Commission a rendu visite à 5 collectivités et tenu 8 séances de planification et 12 audiences publiques, de même que 4 séances d'argumentation orale. Elle a terminé 14 rapports et est en train d'en rédiger 3 autres. Sur les neuf revendications en médiation/facilitation, une a été acceptée à des fins de négociations, puis réglée. Un rapport a ensuite été publié.

La Commission a également publié deux numéros de *Jalons*, les volumes 6 et 7 des *Actes de la Commission des revendications des Indiens* ainsi qu'un bulletin spécial sur le projet pilote de Michipicoten. Toutes ces publications sont disponibles en français et en anglais et peuvent être consultées sur le site Web de la Commission à l'adresse suivante : [www.indianclaims.ca](http://www.indianclaims.ca).

Le projet pilote que la Première Nation de Michipicoten et le gouvernement du Canada ont mis sur pied, avec le concours de la Commission, afin de trouver de

nouveaux modes de règlement extrajudiciaire des conflits a permis d'accélérer le traitement des revendications, déjà anciennes, des requérants.

Périodiquement, des projets de recherche contribuent à faire avancer le travail en cours dans le dossier des revendications. C'est ainsi que la Commission sur les revendications particulières des Indiens a entrepris une étude sur le verdict que la Cour suprême a rendu à l'égard des Delgamuukw et qui a fait jurisprudence au chapitre de la reconnaissance de la tradition orale. Deux autres projets ont été lancés, l'un sur les terres cédées par les Premières nations des Prairies de 1896 à 1911, et l'autre, sur les terres cédées par la Première nation de Cote.

La Commission continue de travailler avec le gouvernement et les Premières nations à faire progresser le dossier de la nouvelle politique des revendications particulières. C'est dans cette optique qu'a été amorcé, en 1996-1997, un processus conjoint visant à constituer un organisme indépendant d'examen des revendications. Durant l'exercice financier 1997-1998, le groupe de travail mixte s'est employé à formuler un certain nombre de suggestions concernant la structure et les pouvoirs du nouvel organisme. Pour l'heure, la Commission poursuit ses travaux dans le cadre de son présent mandat. Ses frais d'exploitation pour 1997-1998 totalisaient 3,5 millions \$.

### **Commission d'enquête sur l'approvisionnement en sang au Canada**

L'année financière 1997-1998 a été consacrée à la production du rapport final de la Commission d'enquête sur l'approvisionnement en sang au Canada. Celui-ci a été déposé le 26 novembre 1997. Les frais d'exploitation de la Commission pour cet exercice totalisaient 2,3 millions \$.

### **Commission d'enquête sur le déploiement des Forces canadiennes en Somalie**

L'année financière 1997-1998 a été consacrée à la production du rapport final de la Commission d'enquête sur le déploiement des Forces canadiennes en Somalie. Celui-ci a été présenté au gouverneur en conseil le 2 juillet 1997. Les frais d'exploitation de la Commission pour cet exercice totalisaient 4,7 millions \$.

## Commission d'étude des indemnités des parlementaires

La *Loi sur le Parlement du Canada* prévoit qu'au lendemain d'une élection générale, une commission doit être chargée d'évaluer la suffisance des indemnités et des autres avantages auxquels ont droit les sénateurs et les députés, ainsi que de présenter à cet égard, et dans un délai maximal de six mois, des recommandations au gouverneur en conseil. Le rapport de la Commission doit ensuite être déposé devant le Parlement dans les 15 jours de séance qui suivent. Cette commission était la sixième à être instituée depuis la promulgation de la *Loi*, en 1976. Elle a été établie le 31 juillet 1997 et a déposé son rapport le 4 février 1998. Les dépenses de cette commission ont totalisé 0,4 millions \$ pour l'exercice financier 1997-1998.

### Services ministériels (Secteur d'activité)

Dépenses prévues	21 567 220 \$
<i>Autorisations totales</i>	24 291 348 \$
<b>Dépenses réelles en 1997-1998</b>	<b>25 340 354 \$</b>

Les *autorisations totales* ont excédé les dépenses prévues pour les raisons suivantes :

- des fonds ont été prélevés sur le crédit 5 du Conseil du Trésor (« Éventualités du gouvernement ») pour couvrir les dépenses du Ministère au chapitre des indemnités de départ et des congés de maternité (1,7 millions \$), conformément aux politiques et procédures du Conseil du Trésor;
- des réaffectations internes ont été effectuées pour répondre aux besoins du Ministère en informatique, y compris en ce qui a trait au bogue de l'an 2000 (0,7 millions \$);
- le budget supplémentaire a permis de fournir les services ministériels au personnel qui s'est ajouté suite au remaniement du cabinet (0,3 millions \$).

Les **dépenses réelles en 1997-1998** ont excédé les autorisations totales parce que certaines ressources ont été réaffectées à partir d'autres secteurs d'activité afin de couvrir les dépenses engagées par le Ministère pour ses services d'information et ses services administratifs.

Les principales réalisations du côté des Services ministériels, qui restent les mêmes année après année, incluent la prestation de services administratifs centralisés ainsi que de services spécialisés qu'aucun autre ministère n'offre. Fournis au Cabinet du Premier ministre, aux cabinets des ministres rattachés au Programme ainsi qu'au Bureau du Conseil privé, ces services communs regroupent les services financiers, administratifs,

informatiques, techniques, de gestion de l'information, de traduction, de gestion des ressources humaines ainsi que de coordination des réponses aux demandes faites en vertu des *Lois sur l'accès à l'information et sur la protection des renseignements personnels*. Ce secteur d'activité a en outre permis aux commissions d'enquête et aux groupes de travail de bénéficier de certains services administratifs.

Parmi les réalisations propres à l'exercice financier 1997-1998, on note les services offerts aux nouveaux cabinets de ministres et aux nouveaux groupes de travail qui sont venus se greffer au Programme du Conseil privé.

Les services spécialisés, qui restent les mêmes année après année, comprennent le standard du Premier ministre, le soutien technique du bureau des tournées du Cabinet du Premier ministre ainsi que la section responsable du courrier non politique et non personnel adressé au Premier ministre.

### **Services de la correspondance de la haute direction**

L'un des principaux objectifs du Ministère est de « fournir un système capable de traiter avec efficacité le volume de la correspondance reçue des Canadiens par le Premier ministre ». Les Services de la correspondance de la haute direction (SCHD) se composent de deux sections : celle de la Correspondance de la haute direction, responsable des lettres qui sont adressées au Premier ministre en sa qualité de chef du gouvernement, et celle de la Correspondance ministérielle, responsable des lettres qui sont adressées au ministre des Affaires intergouvernementales et au leader du gouvernement à la Chambre des communes en tant que ministres.

L'efficacité et l'opportunité des services offerts par les SCHD sont évaluées en fonction des délais d'exécution établis pour chaque catégorie de correspondance et des coûts salariaux moyens par unité.



En 1997-1998, la section de la Correspondance de la haute direction a traité plus de 400 000 documents au coût moyen de 2,68 \$ chacun, acheminé le courrier reçu vers la personne ou le service compétent en respectant le délai de 24 heures prévu à cette fin, et, dans la plupart des cas, donné suite aux demandes formulées par des Canadiens beaucoup plus rapidement qu'on aurait pu s'y attendre. Par exemple, le courrier prioritaire a généralement pu être traité 3 jours avant que ne se soit écoulé le délai prescrit de 2 semaines, et le courrier courant, 28 jours en moyenne avant que ne se soit écoulé le délai prescrit de 5 semaines. Outre ses activités régulières, les SCHD ont continué de travailler à la mise en oeuvre d'un nouveau système de repérage du courrier qui soit conforme aux initiatives du Conseil du Trésor concernant l'an 2000 et l'acquisition de systèmes devant répondre aux besoins communs des services fonctionnels de tous les ministères.

## **La Relève**

Dans le cadre de l'initiative *La Relève* lancée à l'échelle de la fonction publique, le Bureau du Conseil privé a préparé, en mai 1997, un plan d'action intitulé *Préparons notre avenir ensemble*. Il comportait sept grands volets visant à améliorer le milieu de travail : les valeurs et l'éthique, les processus de travail, la gestion de carrière et la dotation en personnel, l'équité en matière d'emploi, l'équilibre entre le travail et la vie familiale, l'apprentissage continu et enfin, les récompenses et la reconnaissance.

Depuis que ce plan a été établi, en 1997, les résultats positifs de *La Relève* se sont fait sentir au BCP. Parmi les réalisations de l'exercice 1997-1998, on compte la mise en oeuvre de trois grandes initiatives et de plusieurs petites. Les trois principaux programmes mis en oeuvre sont :

- le programme de rétroaction ascendante : un outil précieux permettant d'améliorer la communication entre les gestionnaires et le personnel, le rendement des gestionnaires et le milieu de travail en général;
- le programme Passerelle d'accès : créé afin d'offrir à six membres du personnel de soutien et du personnel administratif des postes de formation pour devenir cadre subalterne;
- le programme de gestion de carrière : initiative visant à doter les employés des outils qui leur permettront de se dresser un plan de carrière personnel pour les trois à cinq prochaines années, que ce soit au sein du ministère ou ailleurs.

## **Préparation à l'an 2000**

En 1997-1998, le Bureau du Conseil privé a mis au point un plan visant à rendre compte de l'état de préparation du Ministère à l'égard du bogue de l'an 2000. Le plan porte sur toutes les installations susceptibles d'être touchées par le bogue, qu'il s'agisse du matériel informatique, des logiciels et des installations comme les ascenseurs et les systèmes de chauffage et de climatisation. Le Bureau du Conseil privé utilise une cinquantaine de systèmes ou d'applications nécessitant un examen de conformité. Même si aucun des systèmes utilisés n'est considéré comme essentiel à la mission du gouvernement, une cascade de défaillances pourrait compromettre la capacité du Ministère de s'acquitter de son mandat. De plus, certains domaines de préoccupation ne relèvent pas du Bureau du Conseil privé comme, par exemple, les télécommunications, les installations sécuritaires, les logiciels commerciaux et les initiatives concertées du Conseil du Trésor. Pour tout ce qui relève du Ministère, un plan d'action intégré a été préparé et fait régulièrement l'objet d'un suivi et de rapports. En septembre 1998, le Bureau du Conseil privé respectait toutes les échéances prévues dans le plan de préparation à l'an 2000. De plus, des évaluations de risque et des plans d'urgence étaient en cours d'élaboration.

## IV RENDEMENT FINANCIER

### A. Aperçu du rendement financier

---

La présente partie donne un aperçu du rendement financier à l'aide d'une série de quinze tableaux. La disposition de ces tableaux est la même pour l'ensemble de l'administration fédérale, mais seuls les tableaux 1,2,3 et 9 s'appliquent au Bureau du Conseil Privé. Tous les chiffres inscrits dans les colonnes « Dépenses prévues », « Autorisations totales » et « Dépenses réelles » correspondent aux chiffres publiés dans le Budget principal des dépenses de 1997-1998 et les Comptes publics de 1997-1998.

Une explication des écarts a déjà été donnée dans les parties précédentes du présent document; elle ne sera donc pas reprise.

## B. Tableaux financiers récapitulatifs

**Tableau financier 1**  
**Sommaire des crédits approuvés**

<b>Autorisations pour 1997-1998</b>				
<b>Besoins financiers par autorisation (en milliers de dollars)</b>				
<b>Crédit</b>	<b>Dépenses prévues 1997-98</b>	<b>Autorisations totales 1997-98</b>	<b>Dépenses réelles 1997-98</b>	
<b>Bureau du Conseil Privé</b>				
1	Dépenses de fonctionnement	57 909,0	74 353,7	73 668,2
(L)	Premier ministre - Traitement et allocation pour automobile	72,0	72,0	72,0
(L)	Président du Conseil privé - Traitement et allocation pour automobile	49,0	48,7	48,7
(L)	Leader du gouvernement au Sénat - Traitement et allocation pour automobile	49,0	48,7	48,7
(L)	Ministres sans portefeuille ou ministres d'État - Traitement et allocation pour automobile	18,0	21,2	21,2
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	5 910,0	5 910,0	5 910,0
(L)	Dépenses des produits de la vente de biens de surplus de la Couronne	0,0	62,7	37,7
<b>Total pour le Ministère</b>		<b>64 007,0</b>	<b>80 517,0</b>	<b>79 806,5</b>
Nota : Les autorisations totales sont la somme des montants prévus au Budget principal et au Budget supplémentaire des dépenses, et des autres autorisations.				

## Tableau financier 2

### Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles

Dépenses prévues contre dépenses réelles par secteur d'activité (en milliers de dollars)									
Secteurs d'activité	ETP	Fonction- nement	Immobi- lisations	Subventions et contribu- tions votées	Total provisoire Dépenses brutes votées	Subventions et contribu- tions prévues par la loi	Total Dépenses brutes	Moins: Recettes à valoir sur le crédit	Total Dépenses nettes
Cabinet du Premier ministre	85	5 527,0	-	-	5 527,0	-	5 527,0	-	5 527,0
<i>(autorisations totales)</i>	<i>85</i>	<i>6 028,7</i>	-	-	<i>6 028,7</i>	-	<i>6 028,7</i>	-	<i>6 028,7</i>
<b>(Dépenses réelles)</b>	<b>83</b>	<b>6 047,3</b>	-	-	<b>6 047,3</b>	-	<b>6 047,3</b>	-	<b>6 047,3</b>
Cabinets de ministres	49	4 330,0	-	-	4 330,0	-	4 330,0	-	4 330,0
<i>(autorisations totales)</i>	<i>72</i>	<i>5 446,8</i>	-	-	<i>5 446,8</i>	-	<i>5 446,8</i>	-	<i>5 446,8</i>
<b>(Dépenses réelles)</b>	<b>67</b>	<b>5 425,8</b>	<b>19,9</b>	-	<b>5 444,9</b>	-	<b>5 444,9</b>	-	<b>5 444,9</b>
Bureau du Conseil privé	328	30 571,0	-	2 011,0	32 582,0	-	32 582,0	-	32 582,0
<i>(autorisations totales)</i>	<i>331</i>	<i>29 980,5</i>	-	<i>1 461,0</i>	<i>31 441,5</i>	-	<i>31 441,5</i>	-	<i>31 441,5</i>
<b>(Dépenses réelles)</b>	<b>330</b>	<b>29 527,9</b>	<b>124,2</b>	<b>1 186,7</b>	<b>30 838,8</b>	-	<b>30 838,8</b>	-	<b>30 838,8</b>
Planification pour le millénaire	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>(autorisations totales)</i>	<i>5</i>	<i>1 342,7</i>	-	-	<i>1 342,7</i>	-	<i>1 342,7</i>	-	<i>1 342,7</i>
<b>(Dépenses réelles)</b>	<b>5</b>	<b>1 063,8</b>	<b>154,7</b>	-	<b>1 218,5</b>	-	<b>1 218,5</b>	-	<b>1 218,5</b>
Commissions d'enquête et groupes de travail	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>(autorisations totales)</i>	<i>-</i>	<i>11 965,9</i>	-	-	<i>11 965,9</i>	-	<i>11 965,9</i>	-	<i>11 965,9</i>
<b>(Dépenses réelles)</b>	<b>-</b>	<b>10 781,3</b>	<b>135,4</b>	-	<b>10 916,7</b>	-	<b>10 916,7</b>	-	<b>10 916,7</b>
Services ministériels	200	19 568,0	2 000,0	-	21 568,0	-	21 568,0	-	21 568,0
<i>(autorisations totales)</i>	<i>200</i>	<i>22 091,4</i>	<i>2 200,0</i>	-	<i>24 291,4</i>	-	<i>24 291,4</i>	-	<i>24 291,4</i>
<b>(Dépenses réelles)</b>	<b>198</b>	<b>23 664,8</b>	<b>1 675,5</b>	-	<b>25 340,3</b>	-	<b>25 340,3</b>	-	<b>25 340,3</b>
<b>Total</b>	<b>662</b>	<b>59 996,0</b>	<b>2 000,0</b>	<b>2 011,0</b>	<b>64 007,0</b>	-	<b>64 007,0</b>	-	<b>64 007,0</b>
<i>(autorisations totales)</i>	<i>693</i>	<i>76 856,0</i>	<i>2 200,0</i>	<i>1 461,0</i>	<i>80 517,0</i>	-	<i>80 517,0</i>	-	<i>80 517,0</i>
<b>(Dépenses réelles)</b>	<b>682</b>	<b>76 510,1</b>	<b>2 109,7</b>	<b>1 186,7</b>	<b>79 806,5</b>	-	<b>79 806,5</b>	-	<b>79 806,5</b>
<b>Autres recettes et dépenses</b>									
Recettes à valoir sur le Trésor									10 113,0
<i>(autorisations totales)</i>									<i>10 113,0</i>
<b>(Dépenses réelles)</b>									<b>13 328,4</b>
<b>Coût net du programme</b>									<b>74 120,0</b>
<i>(autorisations totales)</i>									<i>90 630,0</i>
<b>(Dépenses réelles)</b>									<b>93 134,9</b>
<b>Nota :</b>									
									Les chiffres en italiques correspondent aux autorisations totales pour 1997-1998 (Budget principal et Budget supplémentaire des dépenses, et autres autorisations).
									Les chiffres en caractères gras correspondent aux dépenses/recettes réelles en 1997-1998.

**Tableau financier 3**  
**Comparaison historique des dépenses totales prévues et des dépenses réelles**

<b>Dépenses prévues contre dépenses réelles par secteur d'activité (en milliers de dollars)</b>					
<b>Secteurs d'activité</b>	<b>Données réelles 1995-1996</b>	<b>Données réelles 1996-1997</b>	<b>Dépenses prévues 1997-1998</b>	<b>Total des autorisations 1997-1998</b>	<b>Données réelles 1997-1998</b>
Cabinet du Premier ministre	5 632,1	5 832,8	5 527,0	6 028,7	6 047,3
Cabinets de ministres	3 744,3	3 788,5	4 330,0	5 446,8	5 444,9
Bureau du Conseil privé	29 639,9	29 597,8	32 582,0	31 441,5	30 838,8
Planification pour le millénaire	-	-	-	1 342,7	1 218,5
Commissions d'enquête et groupes de travail	20 940,0	17 188,1	-	11 965,9	10 916,7
Services ministériels	24 629,8	23 292,3	21 568,0	24 291,4	25 340,3
<b>Total</b>	<b>84 586,1</b>	<b>79 699,5</b>	<b>64 007,0</b>	<b>80 517,0</b>	<b>79 806,5</b>
<b>Nota :</b>	Les autorisations totales sont la somme des montant prévus au Budget principal et au Budget supplémentaire des dépenses, et des autres autorisations.				

**Tableau financier 4 :**

**Concordance entre l'ancienne et la nouvelle structure**

Le tableau financier 4 ne s'applique pas au Bureau du Conseil privé

**Tableau financier 5 :**

**Besoins en ressource par organisation et secteur d'activité**

Le tableau financier 5 ne s'applique pas au Bureau du Conseil privé

**Tableau financier 6 :**

**Recettes à valoir sur le crédit**

Le tableau financier 6 ne s'applique pas au Bureau du Conseil privé

**Tableau financier 7 :**

**Recettes à valoir sur le Trésor**

Le tableau financier 7 ne s'applique pas au Bureau du Conseil privé

**Tableau financier 8 :**

**Paiements législatifs**

Le tableau financier 8 ne s'applique pas au Bureau du Conseil privé

## Tableau financier 9

### Paievements de transfert

<b>Paievements de transfert par secteur d'activité (en milliers de dollars)</b>					
	<b>1995-1996</b>	<b>1996-1997</b>	<b>1997-1998</b>	<b>1997-1998</b>	<b>1997-1998</b>
	<b>Dépenses</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Autorisations</b>	<b>Dépenses</b>
	<b>Réelles</b>	<b>Réelles</b>	<b>prévues</b>	<b>totales</b>	<b>Réelles</b>
<b>SUBVENTIONS</b>					
Cabinet du Premier ministre	-	-	-	-	-
Cabinets de ministres	-	-	-	-	-
Bureau du Conseil privé	52,0	48,0	48,0	48,0	48,0
Planification pour le millénaire	-	-	-	-	-
Commissions d'enquête et groupes de travail	-	-	-	-	-
Services ministériels	-	-	-	-	-
<b>Total des subventions</b>	<b>52,0</b>	<b>48,0</b>	<b>48,0</b>	<b>48,0</b>	<b>48,0</b>
<b>CONTRIBUTIONS</b>					
Cabinet du Premier ministre	-	-	-	-	-
Cabinets des ministres	-	-	-	-	-
Bureau du Conseil privé	1 723,7	1 348,0	1 963,0	1 413,0	1 138,7
Planification pour le millénaire	-	-	-	-	-
Commissions d'enquête et groupes de travail	-	-	-	-	-
Services ministériels	-	-	-	-	-
<b>Total des contributions</b>	<b>1 723,7</b>	<b>1 348,0</b>	<b>1 963,0</b>	<b>1 413,0</b>	<b>1 138,7</b>
<b>Total des paievements de transfert</b>	<b>1 775,7</b>	<b>1 396,0</b>	<b>2 011,0</b>	<b>1 461,0</b>	<b>1 186,7</b>



**Tableau financier 10 :**

**Dépenses en immobilisations par secteur d'activité**

Le tableau financier 10 ne s'applique pas au Bureau du Conseil privé

**Tableau financier 11 :**

**Projets d'immobilisations**

Le tableau financier 11 ne s'applique pas au Bureau du Conseil privé

**Tableau financier 12 :**

**Etat des grands projets de l'État**

Le tableau financier 12 ne s'applique pas au Bureau du Conseil privé

**Tableau financier 13 :**

**Prêts, investissements et avances**

Le tableau financier 13 ne s'applique pas au Bureau du Conseil privé

**Tableau financier 14 :**

**Sommaires financiers concernant le fonds renouvelable**

Le tableau financier 14 ne s'applique pas au Bureau du Conseil privé

**Tableau financier 15 :**

**Passif éventuel**

Le tableau financier 15 ne s'applique pas au Bureau du Conseil privé

## V Groupements de rapports

Cette partie ne s'applique pas au Programme du Bureau du Conseil privé.

## VI Autres renseignements

### A. Personnes ressources pour obtenir des renseignements supplémentaires et sites Web

---

#### 1. Noms et adresses des personnes ressources :

*Directrice, Division des services d'information  
Direction générale des services ministériels  
Bureau du Conseil privé  
Téléphone : 957-5632  
Télécopieur : 957-5043*

#### 2. Sites Web du Ministère :

Premier ministre	<a href="http://pm.gc.ca">http://pm.gc.ca</a>
Ministre Boudria	<a href="http://www.pco-bcp.gc.ca/lgc">http://www.pco-bcp.gc.ca/lgc</a>
Ministre Dion	<a href="http://www.pco-bcp.gc.ca/aia">http://www.pco-bcp.gc.ca/aia</a>
Bureau du Conseil privé	<a href="http://www.pco-bcp.gc.ca">http://www.pco-bcp.gc.ca</a>
Commission sur les revendications particulières des Indiens	<a href="http://www.indianclaims.ca">http://www.indianclaims.ca</a>

## **B. Lois appliquées et règlements connexes**

---

### **Premier ministre**

<i>Loi sur le Centre canadien de gestion</i>	1991, c.16, s.20 modifiée
<i>Lois constitutionnelles</i>	
<i>Loi sur le gouverneur général</i>	L.R. 1985, c.G-9, modifiée
<i>Loi sur les enquêtes</i>	L.R. 1985, c.I-11, modifiée
<i>Loi sur les départements et ministres d'État</i>	L.R. 1985, c.M-8
<i>Loi sur la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie</i>	1993, c.31
<i>Loi sur les restructurations et les transferts d'attributions dans l'administration publique</i>	L.R. 1985, c.P-34
<i>Loi sur les titres royaux</i>	L.R. 1985, c.R-12
<i>Loi sur les titres royaux (Canada)</i>	1947, c.72 (voir également L.R. 1970, c.12)
<i>Loi sur les traitements</i>	L.R. 1985, c.S-3, modifiée

### **Président du Conseil privé de la Reine du Canada**

<i>Loi sur le Bureau Canadien d'enquête sur les accidents de transport et de la sécurité des transports</i>	1989, c.3, modifiée
<i>Loi sur les serments d'allégeance</i>	L.R. 1985, c.O-1
<i>Loi sur les relations de travail au Parlement</i>	L.R., c.33 (2e suppl.), modifiée
<i>Loi sur les relations de travail dans la fonction publique</i>	L.R. 1985, c.P-35, modifiée
<i>Loi de 1974 sur la représentation</i>	1974-75-76, c.13, modifiée
<i>Loi de 1985 sur la représentation électorale</i>	1986, c.8, modifiée

### **Ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes**

<i>Loi électorale du Canada</i>	L.R. 1985, c.E-2, modifiée
<i>Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales</i>	L.R. 1985, E-3, modifiée
<i>Loi de 1994 sur la suspension de la révision des limites des circonscriptions électorales</i>	1994, c.19
<i>Loi sur le Parlement du Canada</i>	L.R. 1985, c.P-1, modifiée
<i>Loi référendaire</i>	1992, c.30, modifiée

## **C. Rapports annuels prévus par la loi et autres rapports ministériels**

---

- **Rapport annuel au Premier ministre sur la fonction publique du Canada**

En vertu de l'article 47.1 de la *Loi sur l'emploi dans la fonction publique*, le greffier du Conseil privé, en sa qualité de chef de la fonction publique, soumet au Premier ministre, à la fin de chaque année financière, un rapport sur l'état de la fonction publique. Le Premier ministre dépose à son tour le rapport devant la Chambre des communes.